

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2007

Publication : 26/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Plénière

N° CP 2007/VI - 6^e/21
Séance du 19 OCT. 2007

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008 ELARGISSEMENT DE L'AIDE DEPARTEMENTALE A LA FILIERE EQUINE DANS LE CADRE DU PLAN DE MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE (PMBE)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport DM1 2005 n° 2005/III - 6^e/13 du 24 juin 2005 relatif au positionnement du Département concernant le « Plan Bâtiment » Etat,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis de la commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie en date du 26 septembre 2007.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE), d'ouvrir l'aide départementale à la filière équine
- décide de prendre en compte avec effet rétroactif les dossiers qui ont déjà fait l'objet d'un accusé réception du Département du Haut-Rhin et qui sont à ce jour en attente d'une décision.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER